



NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE N°2022-29/RM

Relative au Compte Administratif 2021
du Budget Principal

L'An Deux Mille Vingt Deux, le treize avril, le Conseil Municipal de la Commune de Remire-Montjoly étant rassemblé en session ordinaire et publique au lieu habituel de ses réunions, après convocation légale, et sous la présidence du Maire Claude PLÉNET.

Conseillers en exercice ...	34
Présents	27
Absents	07
Procurations.....	04
Votants.....	30

La convocation des
membres du Conseil
Municipal a été faite
le 07 avril 2022.

Publiée le : 28 AVR 2022



PRÉSENTS : (27)

PLÉNET Claude Maire, FÉLIX Serge 1^{er} adjoint, GOURMELEN Laurie 2^{ème} adjointe, BÉLIZAIRE Julnor 3^{ème} adjoint, ÉGALGI Joséphine 4^{ème} adjointe, CONSTANCE Jean-Pierre 5^{ème} adjoint, CLIFFORD Liser 6^{ème} adjointe, RÉGNIER Régis 7^{ème} adjoint, SERVIUS Hélène 8^{ème} adjointe, JOSEPH Victor 9^{ème} adjoint, MONTOUTE Line 10^{ème} adjointe, ÉLIBOX Thierry, PRÉVOT-BOULARD Stéphanie, LÉONCO Mario, LEGRÉTARD Sandra, RAMOS Sylvane, TORRES INOSTROZA Patricia, KONG Olivier, GOURGUES Cédric, BARONIAN Alain, BIDIOU-CHIPOUKA Ghislaine, KAYAMARÉ Julien, FRAUMAR Sylvie, PULCHERIE Thierry, LAMA Nahel, CHARLES Aline, PINDARD Georges, *Conseillers Municipaux.*

ABSENTS EXCUSÉS : (05)

MILZINK-CINCINAT Yolande, ÉPAILLY Eugène, DUFAIL Serge, SÉREMES Marcélia, BRIQUET Pascal, *Conseillers Municipaux*

ABSENTS : (02)

MADÈRE Christophe, DACIEN Jémima, *Conseillère Municipale*

PROCURATIONS : (04)

MILZINK-CINCINAT Yolande à EGALGI Joséphine
EPAILLY Eugène à REGNIER Régis
DUFAIL Serge en faveur de FELIX Serge
SEREMES Marcélia à CLIFFORD Liser

Après avoir fait procéder à l'appel des élus, il est ainsi constaté que le quorum est atteint à l'ouverture de la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Madame Liser CLIFFORD, étant la seule candidate, elle a été désignée par le vote de l'Assemblée pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

Vote : « 31 voix »

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante, qu'en vertu des dispositions de l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte Administratif qui est un document de synthèse présentant les résultats de l'exécution du budget, doit être arrêté au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Ainsi, il présente le Compte Administratif 2021 du budget principal en rappelant qu'il a été précédé par :

- Le Débat d'Orientation Budgétaire tenu le 1^{er} avril 2021 ;
- Le Budget Primitif 2021 adopté le 13 avril 2021 ;
- Le Budget Supplémentaire 2021 voté le 17 juin 2021 ;
- La Décision Modificative N°1 adoptée le 16 novembre 2021 ;

I. Vue d'ensemble des résultats 2021 :

Le Compte Administratif 2021 présente un excédent de 28 283 675,03 €. Les recettes réalisées se sont élevées à 42 029 784,06 € et ont enregistré une progression de 1,70% par rapport à 2020. Les dépenses réalisées en 2021 sont en hausse de 9,29% et se sont établies à 37 225 136,50 €.

Par conséquent, le résultat de l'exercice 2021 est excédentaire de 4 804 647,56 €. Globalement, les taux de réalisation des recettes et des dépenses ressortent respectivement à 74% et 65%.

En intégrant le résultat de clôture de l'exercice 2020 qui présentait un excédent de
19 629 189,59€, **le résultat de clôture 2021 est excédentaire de 24 433 837,15 €.**

Libellés	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
I. Prévisions			
a) Recettes	46 218 071	22 713 703	68 931 774
b) Dépenses	36 190 470	20 614 000	56 804 470
II. Réalisés			
a) Recettes	35 583 802,48 98%	6 445 981,58 31%	42 029 784,06 74,0%
b) Dépenses	32 937 230,00 91%	4 287 906,50 21%	37 225 136,50 65,5%
III. Résultat exercice 2021	2 646 572,48	2 158 075,08	4 804 647,56
IV. Résultat clôture 2020	12 027 600,62	7 601 588,97	19 629 189,59
V. Résultat clôture 2021	14 674 173,10	9 759 664,05	24 433 837,15
VI. Restes à réaliser			
a) Recettes	0,00	6 411 789,05	6 411 789,05
b) Dépenses	0,00	2 561 951,17	2 561 951,17
c) Solde	0,00	3 849 837,88	3 849 837,88
VII. Résultat global	14 674 173,10	13 609 501,93	28 283 675,03

II. La section de fonctionnement

Sur l'exercice 2021, la section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 2 646 572,48 €.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 35 583 802,48 € en 2021 et ont progressé de 4,72% par rapport à l'exercice 2020.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 32 937 230,00 € et ont connu une augmentation de 12,64%.

En reprenant le résultat de clôture 2020 qui est de 12 027 600,62 €, le résultat global de la section de fonctionnement est excédentaire de 14 674 173,10 €.

A) Les recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BUDGET PRINCIPAL 2021			EXECUTION	
		Primitif	Décision Modificative	TOTAL	Réalisée	Taux
92	Opérations ventilées	328 118	1 090 470	1 418 588	1 535 520,38	108,24%
920	Services généraux des administrations publiques locales	34 260	90 470	124 730	199 206	
921	Sécurité et salubrité publiques			0	0	
922	Enseignement - Formation			0	0	
923	Culture			0	9 200	
924	Sports et Jeunesse	5 000	1 000 000	1 005 000	1 061 982	
926	Famille	234 000		234 000	208 399	
927	Logement	2 858		2 858	700	
929	Action Economique	52 000		52 000	56 034	
93	Services communs	32 021 882	750 000	32 771 882	34 048 282,10	103,89%
932	Dotations et participations non affectées	6 104 936	750 000	6 854 936	6 632 419,57	
933	Impôts et taxes non affectées	25 216 946		25 216 946	26 884 012,90	
934	Transferts entre sections	700 000		700 000	531 849,63	
002	Résultat de fonctionnement reporté N-1	0	12 027 601	12 027 601		0,00%
	TOTAL (92 + 93 + 002)	32 350 000	13 868 071	46 218 071	35 583 802,48	76,99%

B) Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BUDGET PRINCIPAL 2021			EXECUTION	
		Primitif	Décision Modificative	Total	Réalisée	Taux
92	Opérations ventilées	28 275 278	2 620 000	30 895 278	28 677 150,90	92,82%
920	Services généraux des administrations publiques locales	6 159 000	80 000	6 239 000	5 907 801	
921	Sécurité et salubrité publiques	2 526 278	470 000	2 996 278	2 389 078	
922	Enseignement - Formation	8 186 000	-50 000	8 136 000	7 868 035	
923	Culture	803 000	70 000	873 000	826 137	
924	Sports et Jeunesse	2 037 000	120 000	2 157 000	2 052 400	
925	Interventions sociales et Santé	720 000	10 000	730 000	655 990	
926	Famille	1 410 000	-90 000	1 320 000	1 168 211	
928	Aménagement et services urbains - Environnement	6 284 000	2 000 000	8 284 000	7 668 882	
929	Action Economique	150 000	10 000	160 000	140 617	
93	Services communs	4 074 722	1 220 470	5 295 192	4 260 079,10	80,45%
931	Opérations financières	94 012		94 012	94 011,57	
933	Impôts et taxes non affectées (reversements)	2 135 000	130 000	2 265 000	2 229 888,00	
934	Transferts entre sections	845 710	1 090 470	1 936 180	1 936 179,53	
939	Virement à la section d'investissement	1 000 000		1 000 000		
	TOTAL (92 + 93)	32 350 000	3 840 470	36 190 470	32 937 230,00	91,01%

III. La section d'investissement

Sur l'exercice 2021, la section d'investissement présente un excédent de 2 158 075,08 €. Les recettes réalisées d'investissement sont de 6 445 981,58€.

Les dépenses réalisées d'investissement se sont établies à 4 287 906,50 €.

En reprenant le résultat de clôture 2020 qui est de 7 601 588,97 €, le résultat de clôture 2021 de la section d'investissement est de 9 759 664,05€.

En tenant compte du solde des restes à réaliser, le résultat global de la section d'investissement est de 13 609 501,93 €.

A) Les recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BUDGET PRINCIPAL 2021			EXECUTION	
		Primitif	Décision Modificative	TOTAL	Réalisée	Taux
95	Produits de cessions d'immobilisations		-90 470	-90 470	0,00	
90	Equipements	2 748 000	6 212 114	8 960 114	1 296 052,18	14,46%
900	Services généraux des administrations publiques locales		42 149	42 149		
901	Sécurité et salubrité publiques		0	0		
902	Enseignement - Formation	2 748 000	4 751 940	7 499 940	190 218,24	
903	Culture		10 000	10 000	678 000,00	
904	Sports et Jeunesse		569 109	569 109	48 000,00	
905	Interventions sociales et Santé		0	0		
906	Famille		0	0		
908	Aménagement et services urbains - Environnement		838 917	838 917	379 833,94	
909	Action économique		0	0		
91	Opérations non ventilées	5 152 000	1 090 470	6 242 470	5 149 929,40	82,50%
910	Opérations d'ordre d'investissement	100 000		100 000		
912	Dotation et subvention	1 225 842		1 225 842	1 233 301,44	
913	Taxes non affectées	1 980 448		1 980 448	1 980 448,43	
914	Transfert entre section	845 710	1 090 470	1 936 180	1 936 179,53	
919	Virement de la section de fonctionnement	1 000 000		1 000 000		
001	Résultat d'investissement reporté N-1		7 601 589	7 601 589	0,00	
	TOTAL (90 + 91 + 001)	7 900 000	14 813 703	22 713 703	6 445 981,58	28,38%

Les restes à réaliser de recettes de la section d'investissement se sont établis à 6 411 789,05 €.

B) Les dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BUDGET PRINCIPAL 2020			EXECUTION	
		Primitif	Décision Modificative	TOTAL	Réalisée	Taux
90	Equipements	6 731 556		18 243 521	3 387 612,50	18,57%
900	Service généraux des APL	860 000	1 457 385	2 317 385	149 479	
901	Sécurité et salubrité publiques	305 000	483 555	788 555	18 132	
902	Enseignement - Formation	1 804 194	1 330 081	3 134 275	644 652	
903	Culture	491 000	681 329	1 172 329	110 916	
904	Sport et jeunesse	999 000	1 614 457	2 613 457	491 944	
905	Interventions sociales et santé	30 000	570 000	600 000	1 548	
906	Famille	321 991	820 356	1 142 346	173 786	
908	Aménagement et services urbains	1 920 371	4 154 803	6 075 174	1 797 155	
909	Action économique	0	400 000	400 000	0	
91	Opérations non ventilées	1 168 444		2 370 479	900 294,00	37,98%
910	Opérations d'ordre d'investissement	100 000	0	100 000	0	
911	Remboursement de dettes et autres opérations financières	368 444	0	368 444	368 444	
914	Transfert entre section	700 000	0	700 000	531 850	
918	Dépenses Imprévues	0	1 202 034	1 202 034		
	TOTAL (90 + 91)	7 900 000		20 614 000	4 287 906,50	20,80%

Les restes à réaliser de dépenses de la section d'investissement se sont établis à 2 561 951,17 €.

IV. Concordance avec le compte de gestion 2021

La situation comparée du compte administratif 2021 et du compte de gestion 2021 apparaît ainsi :

Comparaison compte administratif 2021 et compte de gestion 2021			
Section de fonctionnement	Ordonnateur	Comptable	Différences
Recettes	35 583 802,48	35 583 802,48	0,00
Dépenses	32 937 230,00	32 937 230,00	0,00
Résultat de l'exercice	2 646 572,48	2 646 572,48	0,00
Résultat reporté (002)	12 027 600,62	12 027 600,62	0,00
Résultat de la section	14 674 173,10	14 674 173,10	0,00
Section d'investissement	Ordonnateur	Comptable	Différences
Recettes	6 445 981,58	6 445 981,58	0,00
Dépenses	4 287 906,50	4 287 906,50	0,00
Résultat de l'exercice	2 158 075,08	2 158 075,08	0,00
Résultat reporté (001)	7 601 588,97	7 601 588,97	0,00
Résultat de la section	9 759 664,05	9 759 664,05	0,00
RESULTAT GLOBAL	24 433 837,15	24 433 837,15	0,00

Le compte administratif est donc en concordance avec le compte de gestion du comptable public.

V. Capacité autofinancement

Le résultat excédentaire en fonctionnement sur l'exercice 2021 permet à la **Commune de dégager une capacité d'autofinancement (CAF) ou épargne brute de 3 492 282,01 €**. Le taux de CAF brute est de 10,8% des recettes réelles de fonctionnement en 2021.

Cette capacité d'autofinancement permet de rembourser l'annuité du capital des emprunts et de dégager **une épargne nette de 3 123 837,64 € sur l'exercice 2021**.

Evolution de l'épargne brute				
	2021	2020	Variation 2021/2020 en €	Variation 2021/2020 en %
en euros				
Recettes réelles de fct	32 234 403,28	31 877 746,08	356 657,20	1,12%
Dépenses réelles de gestion	28 648 109,70	26 212 549,74	2 435 559,96	9,29%
Epargne de gestion	3 586 293,58	5 665 196,34	-2 078 902,76	-36,70%
Frais financiers	94 011,57	102 888,58	-8 877	-8,63%
Epargne brute ou CAF	3 492 282,01	5 562 307,76	-2 070 025,75	-37,22%
Remboursement du capital	368 444,37	359 567,36	8 877	2,47%
Epargne nette	3 123 837,64	5 202 740,40	-2 078 902,76	-39,96%

Le Maire invite les membres de l'Assemblée délibérante à bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif 2021 du Budget Principal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13, L.2121-14 et L.2121-31 ;

VU la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

VU le décret n° 2022-352 du 12 mars 2022 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

VU les différents arrêtés préfectoraux prescrivant les dispositifs locaux relatifs à la gestion de la crise sanitaire COVID-19, en Guyane ;

VU la délibération N° 2021-13/RM du 1er avril 2021 relative au Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2021, et à la tenue du DOB ;

VU la délibération N° 2021-17/RM du 13 avril 2021 relative à l'adoption du Budget Primitif 2021 du Budget Principal ;

VU la délibération N° 2021-16/RM du 13 avril 2021 relative à la révision et l'actualisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement 2021 (AP/CP) du Budget Principal ;

VU la délibération N° 2021-54/RM du 17 juin 2021 relative à l'adoption du Budget Supplémentaire 2021 du Budget Principal ;

VU la délibération N° 2021-80/RM du 17 novembre 2021 relative à l'adoption de la Décision Modificative N°1 de l'exercice budgétaire 2021 du Budget Principal ;

VU la délibération de ce jour relative au Compte de Gestion 2021 du Budget Principal pour cet exercice ;

VU les résultats du Compte de gestion 2021 du Budget Principal pour cet exercice ;

VU les résultats du Compte Administratif 2021 du Budget Principal pour cet exercice ;

VU l'avis de la Commission des Finances qui s'est tenue le mardi 12 avril 2022 ;

Le Maire expose sur l'exécution budgétaire 2021 ;

CONSIDÉRANT que le Maire conformément à la loi s'est retiré pour le vote de cette décision sur le Compte Administratif 2021 ; et que Monsieur **FELIX** serge est élu comme président de la séance pour la poursuite de ce point de l'ordre du jour ;

RELEVANT que le nombre de présents de ce fait est porté à **26** Conseillers municipaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

DE DONNER ACTE à Monsieur Claude PLENET, Maire, de la présentation faite du Compte Administratif 2021, laquelle se présente comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
I. Prévisions			
a) Recettes	46 218 071	22 713 703	68 931 774
b) Dépenses	36 190 470	20 614 000	56 804 470
II. Réalisés			
a) Recettes	35 583 802,48	6 445 981,58	42 029 784,06
	98%	31%	74,0%
b) Dépenses	32 937 230,00	4 287 906,50	37 225 136,50
	91%	21%	65,5%
III. Résultat exercice 2021	2 646 572,48	2 158 075,08	4 804 647,56
IV. Résultat clôture 2020	12 027 600,62	7 601 588,97	19 629 189,59
V. Résultat clôture 2021	14 674 173,10	9 759 664,05	24 433 837,15
VI. Restes à réaliser			
a) Recettes	0,00	6 411 789,05	6 411 789,05
b) Dépenses	0,00	2 561 951,17	2 561 951,17
c) Solde	0,00	3 849 837,88	3 849 837,88
VII. Résultat global	14 674 173,10	13 609 501,93	28 283 675,03

Article 2 :

DE CONSTATER que le Compte Administratif 2021 du Budget Principal de la commune de Rémire-Montjoly est en concordance avec le Compte de Gestion 2021 du Comptable Public.

Article 3 :

DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 4 :

D'ARRÊTER les résultats définitifs tels résumés ci-dessus.

Article 5 :

D'INDIQUER que la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat pour le contrôle de la légalité, peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, près du Tribunal Administratif de la Guyane, territorialement compétent.

Article 6 :

DE DIRE que la présente délibération fera l'objet d'affichage en Mairie, aux lieux accoutumés, durant un mois.

VOTE			
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	NE PREND PAS PART AU VOTE
30	00	00	00

Pour extrait certifié conforme.

Rémire-Montjoly,
Le 20 avril 2022



P. le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,

Serge FELIX
Serge FELIX

